



CHARTRE DES ARTISANS ET COMMERCANTS

La fête médiévale « La roche à Foucauld » est organisée par l'association « Les Rupificaldiens » association loi 1901 dont :

Le siège social est

Les Rupificaldiens

Mairie

16110 La Rochefoucauld-En-Angoumois

et l'adresse de correspondance est

Les Rupificaldiens

20 rue Liancourt

16110 La Rochefoucauld-En-Angoumois

La fête propose au grand public une manifestation familiale à caractère médiéval avec déambulations, combats, défilés, spectacles, démonstrations d'artisanat médiéval...

A ce titre, se tiendra un marché ouvert à tous les artisans ou commerçants proposant des produits d'inspirations médiévaux ou pouvant s'intégrer à ce thème.

Les Dates de la fête médiévale « La Roche à Foucauld » 2019 sont :

- Samedi 20 juillet 2019 de 12h à 23h (Fin des animations) *
- Dimanche 21 juillet 2019 de 10h à 19h (Fin des animations) *

***Les horaires sont à titres indicatifs.**

Conditions de participation :

Les échoppes doivent coller à l'ambiance et contribuer au thème d'un marché médiéval, en conséquence, il est demandé :

- Que les stands soient décorés afin d'en cacher les structures premières (fer, plastiques...).
- De cacher au maximum les accessoires modernes.
- Que les personnels portent un vêtement type médiéval.

L'artisan ou commerçant devra fournir à l'association des photos permettant de vérifier la présentation du stand ou des produits exposés.

Dates et horaires :

Les horaires d'installation sont :

- Le Samedi 20 juillet de 8h à 11h30.
- Le dimanche 21 juillet de 8h à 9h30.
 - o Arrivée la veille possible. (A voir avec l'organisation)

L'emplacement sera choisi par l'organisation.



TARIFS

A demander par téléphone, email ou par courrier à l'adresse de correspondance de l'association.

- 1- Le règlement intégral, à l'ordre de l'association « Les Rupificaldiens » doit être impérativement envoyé avec le dossier. (Nous n'accepterons pas le fractionnement du règlement)

Le règlement intégral comprend :

- 1- La location de l'échoppe de l'association (3 mètre linéaire ml) si besoin.

+

- 2- L'emplacement de l'échoppe.

ATTENTION : La location de l'échoppe ne comprend pas l'emplacement associé. Si vous louez une échoppe, vous devez ajouter le prix de l'emplacement.

+

- 3- Le nombre de repas.

Observations :

- Aucun traitement de faveur ne sera accordé.
- Le chèque de règlement sera encaissé qu'une fois l'inscription validée.
- L'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas dûment justifiée en sachant que toute demande de remboursement sera à l'appréciation de l'organisateur.

- 2- Un chèque de caution d'un montant de 50€ à l'ordre de l'association « Les Rupificaldiens » est demandé à tous les exposants. Le Chèque de caution sera gardé par l'association jusqu'à la fin de la manifestation.

SECURITE SUR LE SITE

Pour des raisons de sécurité,

- Les stands devront être opérationnels et les véhicules évacués du site une demi-heure avant l'ouverture au public.
- Interdiction à tout véhicule de stationner et de circuler sur le site de « La Roche à Foucauld » pendant les horaires d'ouverture de la manifestation.
- Des parkings destinés aux troupes, artisans et commerçants sont prévus spécialement aux abords du site.

Les exposants s'engagent à être présent pendant toute la durée d'ouverture au public soit :

- Le samedi 20 juillet 2019 de 12h à 23h (Fin des animations). *
- Le dimanche 21 juillet 2019 de 10h à 19h (Fin des animations). *
- * Les horaires sont à titres indicatifs.



POINTS DE REGLEMENTS :

L'électricité (230v monophasé) est à disposition pour l'éclairage des échoppes. Néanmoins il vous est demandé de vous munir de rallonge, multiprise, lampe et lumière basse consommation. (**Maxi 500 Watts par échoppe**).

L'association et l'équipe responsable du marché se réservent le droit de vérifier les raccordements électriques et interdire tout branchement dangereux.

Il est interdit de dégarnir ou fermer son stand avant la fin de la manifestation.

Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté.

Les exposants devront remporter avec eux tous les emballages, cageots, caisses... qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché médiéval après la clôture de la manifestation.

Tous propos politiques, discriminatoires ou religieux de quelques natures qu'ils soient sont interdits sur le site de « La Roche à Foucauld ». Ils constituent un motif d'exclusion immédiate et définitive de la fête et du site.

L'association « Les Rupificaldiens » et l'équipe responsable du marché médiéval se déchargent de toute responsabilité en cas d'annulation de la fête médiévale « La Roche à Foucauld » établie par un arrêté émanant de la préfecture ou de tout autre corps d'état pour des raisons indépendantes de leur volonté (Conditions climatiques, plan vigipirate renforcé...).

En cas de contrôle (services vétérinaires, répressions des fraudes, etc...), l'association « Les Rupificaldiens » et l'équipe responsable du marché médiéval déclinent toute responsabilité en cas d'irrégularité constatée.

Les animaux des exposants sont tolérés sous réserve qu'ils restent à proximité de l'échoppe, qu'ils soient attachés pendant les heures d'ouvertures au public et qu'ils ne dégradent pas l'espace public ni les installations.

L'exposant reste le seul responsable de son animal.

RESPONSABILITE ET ASSURANCES :

L'exposant (artisan ou commerçant) est le seul responsable de sa marchandise et de son matériel.

L'association « Les Rupificaldiens » :

- Ne pourra être tenue responsable de la qualité des produits exposés et vendus.
- Décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes ou de détériorations ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophes naturelles et des conséquences qui s'en suivraient.
- Se dégage de toute responsabilité dans le montage et démontage des échoppes.



Un gardiennage du site est assuré de nuit par l'association, toutefois le samedi soir votre stand devra être rangé et protégé au maximum.

L'exposant (Artisan ou commerçant) devra impérativement fournir :

- Une attestation d'assurance en cours de validité pour l'année en cours et pour son stand.

Ainsi que :

- Un justificatif d'enregistrement à la chambre du commerce pour les commerçants.

Ou

- Un justificatif d'enregistrement à la chambre des métiers pour les artisans.

Pour les commerçants des métiers de bouche, en cas d'intoxication alimentaire le commerçant est le seul responsable de ses produits et ne pourra en aucun cas tenir pour responsable l'association « Les Rupificaldiens » ou encore l'équipe responsable du marché médiéval.

CANDIDATURES :

Date limite de dépôt des dossiers : Le 01 juin 2019

Chaque exposant (artisan ou commerçant) souhaitant participer au marché médiéval de « La Roche à Foucauld » doit **impérativement** retourner un dossier complet (voir annexe 1 pièces à joindre) à l'adresse de correspondance de l'association :

« Les Rupificaldiens »

Commission marché médiéval

20 rue Liancourt

16110 La Rochefoucauld-En-Angoumois

Après étude du dossier complet, le candidat recevra par courrier la réponse de l'équipe responsable du marché médiéval.

DROIT DE REFUS :

Le fait d'avoir été retenu pour une des éditions précédentes de « La Roche à Foucauld » ne constitue pas un critère favorable ou défavorable de sélection.

L'équipe responsable du marché médiéval se réserve le droit de refuser des échoppes qui risqueraient de dénaturer le marché ou qui ne correspondraient pas aux critères de la fête médiévale.

Afin de garder une diversité au sein du marché médiéval la présence de produits de même type sera limitée.

En aucun cas, l'association, l'équipe responsable du marché ou les personnes physiques s'y approchant ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas de refus.

Le Président
Christophe Richard